## DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER CANTON DU PERCHE

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RENAY

### **DELIBERATION N° 2025-02**

### **SEANCE DU 26 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars à quatorze heures, le Conseil d'administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Guy DESHAYES, Président.

Date de convocation : 12 mars 2024

<u>PRESENTS</u>: Guy DESHAYES, Patricia LEMONNIER, Anne-Marie BESNARD, Michel TRETON, Anne-Marie ADAM, Monique FARRANT, Claudine DE LAS HERAS,

ABSENTS: Charlène TURELIER (pouvoir à Anne-Marie BESNARD), Danielle COHERGNE, Patricia PASQUERAULT, Madeleine PHILIPPON (pouvoir à Patricia LEMONNIER).

Quorum: 6

Secrétaire : Patricia LEMONNIER est désignée comme secrétaire de séance

#### OBJET: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 dressé par Monsieur DUPIN

Le Conseil d'administration,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, du Passif, des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1. Considérant que les opérations sont régulières,
- 2. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 3. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 4. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission à la Préfecture de Blois le 27 MARS 2024

et de sa publication le 26 MARS 2024

Le Président

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits Le Président, Guy DESHAYES

Le secrétaire de séance, Patricia LEMONNIER